

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS LE PATIO DES LUCIOLES
Adresse du principal établissement	10 boulevard du riverain 34560 POUSSAN
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées : RESTAURATION TRADITIONNELLE
--------------	--------------------------------	--------------------------	--

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit 5 194
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 - Plus-values			
PV à long terme imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 15 %	
		Autres PV imposables au taux de 19 %	
PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)			
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	☐	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)	☐
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	☐	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	☐
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	☐	Société d'investissements immobiliers cotée	☐
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	☐	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	☐
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	☐
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
		dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
5 - Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)			
		Chiffre d'affaires	
Base d'imposition		Taux d'imposition	
6 - Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
			ECF ☐
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Indép.	SASU AUGEFI BASSIN DE THAU 1 Av, des Eaux Blanches 34110 Frontignan	
- du Conseil :			
- du prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☒**G - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

H - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑥ et ⑦	
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨

I - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net ③	31/12/2025
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	23 500	012		23 500
- Autres	014	2 300	016	390	1 910
Immobilisations corporelles	028	16 384	030	3 060	13 325
Immobilisations financières (1)	040		042		
(5) TOTAL I	044	42 184	048	3 450	38 734
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	964	052		964
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072	434	074		434
Charges constatées d'avance	092		094		
Valeurs mobilières de placement	080	4 557	082		4 557
Disponibilités	084	4 226	086		4 226
TOTAL II	096	10 181	098		10 181
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	52 365	112	3 450	48 915

PASSIF			31/12/2025
Capital social ou individuel		120	1 000
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132	
Report à nouveau		134	-2 698
Résultat de l'exercice		136	-5 194
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
TOTAL I		142	-6 892
Provisions pour risques et charges		154	
Emprunts et dettes assimilées (4)		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	286
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	2 141	7 442
Comptes courants d'associés		173	48 079
Autres dettes		175	
Produits constatés d'avance		174	
TOTAL III		176	55 807
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		180	48 915

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025	
Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	84 467
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	84 468
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	23 953
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	3 948
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier immobilier)			242	17 938
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	1 188
Rémunérations du personnel				250	36 242
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	4 816
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	1 467
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	36
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	89 587
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-5 118
Produits financiers				III 280	61
Produits exceptionnels				IV 290	
Charges financières				V 294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			300	137
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)	VI			
Impôts sur les bénéfices				VII 306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	-5 194
B - RÉSULTAT FISCAL					
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	314 5 194
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Dédutions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	350
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
			Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352 354 5 194
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables		5 542	(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370 372 5 194

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise : LE PATIO DES LUCIOLES						
I - IMMOBILISATIONS								
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations - Fonds commercial	400 23 500	402	404	406 23 500				
incorporelles - Autres	410 2 300	412	414	416 2 300				
I - Terrains	420	422	424	426				
m - Constructions	430	432	434	436				
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	440 8 906	442	444	446 8 906				
c - Installations générales, agencements divers	450 7 478	452	454	456 7 478				
o - Matériel de transport	460	462	464	466				
r - Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476				
Immobilisations financières	480	482	484	486				
TOTAL	490 42 184	492	494	496 42 184				
II - AMORTISSEMENTS								
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Fonds commercial	495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles	500 200	502 190	504	506 390				
I - Terrains	510	512	514	516				
m - Constructions	520	522	524	526				
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	530 702	532 481	534	536 1 184				
c - Installations générales, agencements, aménagements divers	540 1 081	542 795	544	546 1 876				
o - Matériel de transport	550	552	554	556				
r - Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL	570 1 983	572 1 467	574	576 3 450				
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)								
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
1	2	3	4	5	6	7	8	
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)

Désignation de l'entreprise : LE PATIO DES LUCIOLES

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
Fonds commercial	681		683			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B			
						780			

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	5 542	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	5 542	- Déficits de l'exercice	860	5 194
Total des déficits restant à reporter				870	10 736

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée				374	9 453
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	3 464
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	84 467
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL I	106	84 467

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	2

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	23 953
Variation négative des stocks	145	3 948
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	11 871
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	6 068
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	36
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	45 875

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	38 593
-----------------------------	-------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	38 593
--	-----	--------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	84 467
Effectifs au sens de la CVAE	023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du 01/01/2025	au 31/12/2025
Date de cessation	186	

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

--

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N° et voie	Commune	Pays
	Code postal		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2025

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2025

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SAS LE PATIO DES LUCIOLES		
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP	953199486		
N° de Téléphone	0660175185		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	10 boulevard du riverain	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	34560 , POUSSAN	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	5610A
Fait le	20/03/2026	A POUSSAN	
Signataire	Civilité, nom et prénom	M MALBEC	Aurélie
	Qualité	Gérante	

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2025

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2025

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2025

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2025

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel